

# L'avis du vicaire

## DANS QUEL MONDE VIVONS-NOUS ?

L'Évangile, cette bonne nouvelle pour les simples, recèle de véritables pièges sémantiques dans lesquels versent tous les ennemis de la vérité. Parmi les mots avec lesquels il est facile de jouer pour embrumer l'esprit du lecteur peu averti, celui de *monde* tient sans doute une place de choix. Il faut reconnaître que la compréhension de ce terme n'est pas rendue aisée par les divers sens qu'un seul et même auteur inspiré peut lui donner :

« Dieu a tant aimé le monde qu'il lui a donné son Fils unique » (Je III, 16) ;

« Il ( le Verbe) était dans le monde, et le monde par lui a été fait, et le monde ne l'a pas connu » (Je, I, 10) ;

« C'est pour eux que je prie. Je ne prie pas pour le monde » (Je XVII, 9) ;

Il est évident que saint Jean ne donne pas le même sens au mot monde que celui que le commun lui attribue d'une manière usuelle. On peut ainsi dire qu'il y a trois sens possibles pour ce terme.

Il y a un sens assez commun qui désigne l'univers créé. L'Évangile ne condamne pas le monde dans ce sens-là : le faire est hérétique, faux et condamnable sous tous les rapports. Il est certes un mauvais usage du monde qui constitue un péché, mais ce ne sont pas les créatures qui seraient rendues mauvaises à cause de la malice de ceux qui s'en servent d'une manière dévoyée.

Un deuxième sens du mot désigne quant à lui la société des hommes. Cette société des hommes peut être à la fois prise comme une réalité bonne et comme un ensemble où le mal moral est plus ou moins présent. En ce

sens la société des hommes a besoin du salut apporté par Jésus-Christ, car toute société humaine est un composé d'hommes qui ont besoin de la grâce pour être arrachés au mal. La société des hommes est donc dans son fond une bonne chose mais constamment affaiblie par la malice plus ou moins grande de ses membres, cela dit pour faire taire tous les rousseauistes plus ou moins avoués qui nous assènent le contraire en présentant un homme bon corrompu par la société.

Enfin dans un troisième sens, il s'agit de se focaliser sur les attitudes mauvaises que les hommes ont dans la vie habituelle. C'est souvent en ce sens que saint Jean entend le mot monde. Il résume ainsi dans sa première épître le monde à trois grands types d'attitudes incompatibles avec l'esprit chrétien. C'est la triple concupiscence qui nous éloigne de la charité divine. C'est à propos de ces façons de vivre que Notre Seigneur affirme qu'il ne prie pas « pour », parce qu'elles éloignent les hommes de sa personne et de celle de son Père.

Nous nous arrêtons dans cet article au premier sens du mot monde – réservant l'analyse des deux autres sens pour un autre article – et nous posons cette question : comment bien se servir du monde ? Car Dieu nous a mis dans l'univers sensible afin que nous nous en servions pour revenir à lui.

Saint Augustin rappelle utilement, quand il commente le passage sur la triple concupiscence, la raison même d'un amour vertueux des créatures : « Tous ces êtres sont dans le monde; c'est Dieu qui les a créés. Pourquoi donc n'aimerais-je pas les créatures du Tout-Puissant ? Que l'Esprit de Dieu se trouve en toi,

pour te montrer qu'elles sont toutes bonnes ; mais malheur à toi, si tu viens à aimer les créatures et à oublier le Créateur ! Elles t'apparaissent revêtues de beauté ; mais combien plus magnifique est celui qui les a tirées du néant ! » (IIème traité sur la première épître de saint Jean, N° 11).

Le principe de toute compréhension du rapport du chrétien au monde, à la création, se trouve ici : il faut faire en sorte d'aimer les créatures pour revenir au Créateur. Tout péché commence quand le désordre, c'est-à-dire l'inversion des priorités, s'installe dans l'usage des créatures et la destination de notre amour. La faiblesse native de notre race humaine, qui reste blessée par le péché originel malgré le baptême qu'elle peut recevoir, nous porte facilement à renverser les choses et à nous arrêter à la créature, fascinés par la beauté et le degré de bonté que Dieu lui a donnés. Nous oublions l'auteur infiniment plus beau et bon, et nous donnons toutes nos énergies à ce qui ne peut satisfaire notre cœur comme s'il pouvait le satisfaire. En ce sens nous déshonorons le souverain maître de toutes choses et nous méritons un châtement proportionné à notre indignité. Tel est le fondement de la condamnation du monde par l'Évangile. Telle est la source de l'opposition entre le chrétien et le monde entendu au sens le plus johannique du terme, cette source et fondement n'étant ailleurs qu'en l'homme lui-même. Il convient donc que l'homme se purifie pour atteindre à la sagesse d'un usage raisonnable du monde qui l'amène à Dieu, créateur du monde.

Abbé Renaud de SAINTE MARIE  
(A suivre...)



### BULLETIN DU PRIEURÉ DE LA SAINTE FAMILLE

DE LA FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT-PIE X

Prieuré et Chapelle Saint Joseph, 4 rue Pierre Thévenot 21000 Dijon

Chapelle St Ferréol et St Ferjeux, 14 rue Lyautey 25000 Besançon

Téléphones : 03 80 63 73 75 - 06 08 05 08 04 Télécopie : 03 80 36 28 33

Mensuel n° 9 Février 2012 Prix de revient : 2,20 €

## L'ÉDITORIAL DU PRIEUR Le bien commun de l'Église



Nous arrivons à notre seconde approche : **le bien commun de l'Église**. Nous entendons par là le bien commun que possède l'Église, **c'est-à-dire l'ensemble des biens spirituels par lesquels elle réalise sa mission**. Ces biens sont communs, car ils ont pour raison d'être la sanctification des fidèles et ils sont à considérer par chacun d'eux comme utiles à tous, donc comme communicables à soi et aux autres. Cela explique que chaque fidèle a une double raison de les servir et de les défendre : l'avantage qu'il en retire et l'avantage qu'autrui en retire, toujours pour la gloire de Dieu. On retrouve la charité que l'on se doit et que l'on doit à son prochain dans l'Église, c'est-à-dire à tous les autres fidèles. Car cette charité porte en priorité sur ces biens supérieurs qui sont les biens spirituels communs de l'Église et « c'est surtout à ceux qui sont de la famille de la foi que nous devons faire du bien », selon la règle paulinienne (Ga 6,10).

Comment connaissons-nous ces biens ? Par la révélation divine, les déclarations du Magistère et la pratique de l'Église.

Quels sont-ils ? Ils sont de deux ordres. Dans le premier ordre, on compte 1°. les vérités à croire connues par l'enseignement du Magistère et l'Écriture Sainte, 2°. les sacrements, qui sont les canaux ordinaires de la grâce, et le culte divin (les liturgies catholiques, donc les rites catholiques de la messe), 3°. le droit canon dans son ensemble. Le second ordre contient les éléments du bien commun susceptibles de modifications, soit en raison d'une explicitation encore incomplète du dépôt révélé, soit en raison de nécessités pastorales ou de changements acceptables dans les mœurs et les coutumes (les biens dans cette situation appartenant au bien commun aussi longtemps que la prudence de la hiérarchie les conserve). Par exemple sont éléments de ce second ordre des canons du code qui selon leur objet peuvent être modifiés ou supprimés, des éléments des rites sacramentels desquels la substance des sacrements ne dépend pas. L'histoire des lois de l'Église et de ses rites illustre l'existence de ces éléments d'importance, non pas

négligeable, mais relative. Qui plus est, l'acceptation de ces points réformables dans une certaine mesure est obligée, parce qu'en eux est engagée l'autorité pontificale.

**Peut-on déterminer un lien d'appartenance au bien commun ?** Pour tous et chacun des biens des deux classes, **le premier critère de validité est le rattachement à la Tradition** : soit qu'ils l'expriment en tant que telle, soit qu'ils la protègent, soit qu'ils la mettent en lumière, soit qu'ils servent sa diffusion. Car il ne s'agit en propre dans l'Église que de transmettre le dépôt révélé – à savoir, ce qui a été reçu du Christ et de l'Esprit-Saint par les Apôtres et appris d'eux –, selon la confession de saint Paul (1 Co 11, 23) et son exhortation (2 Th 2, 14).

Nous allons nous arrêter sur deux grands biens : celui de l'Écriture Sainte et celui des rites latins des sacrements.

**L'Écriture Sainte est connue universellement sous le nom de Bible**. Ce nom est une transposition du mot grec βιβλιον – on lit biblion – : *papier à écrire, livre*. Puisqu'il s'agit du livre de la Révélation, écrit sous l'inspiration divine, il ne peut être reconnu que par un organe lui-même en possession d'une

puissance divine, le magistère pontifical. Voilà pourquoi une « Bible » comme la *TOB*, élaborée de concert par des catholiques, des protestants et des orthodoxes (des hétérodoxes plutôt !), est une version profanée qui ne peut appartenir au bien commun de l'Église.

Pour la même raison, la Bible ne peut être correctement interprétée que par ceux qu'éclaire l'Esprit-Saint. Aussi, le dominicain R.-P. Dehau déclare : « ceux qui veulent comprendre l'Écriture autrement que dans l'Esprit-Saint et par l'Esprit-Saint n'y comprendront jamais rien » (*Des Fleuves d'eau vive*, Lyon, 1942, p. 173). Voilà qui disqualifie les rationalistes bibliques.

Le même père écrit : « La Sainte Écriture a une telle excellence que chacun y trouve d'incomparables trésors. C'est son privilège exclusif de s'adapter ainsi à tous les âges, à tous les milieux, à tous les besoins » (*ibidem*, p. 177). Voilà qui explique la place de la Bible dans le premier ordre des biens communs de l'Église.

**Il n'est sans doute pas inutile de parler des versions du texte sacré.**

Le texte original de l'Ancien Testament est dans sa grande majorité en langue hébraïque. Quelques passages sont d'origine en araméen (il s'agit de la plus grande partie du livre de *Daniel*), d'autres en chaldéen (c'est le cas d'une partie du livre d'*Esdras*), tandis que deux livres ont été composés primitivement en langue grecque : le livre de la *Sagesse* et le 2<sup>e</sup> livre des *Machabées*. **Quant à la première rédaction des quatre évangiles, elle a été faite en hébreu, et non pas en grec comme on l'a cru longtemps.** En effet les très nombreux et divers sémitismes (tournures de

pensée, style oral, jeux de mots, etc., caractéristiques de la langue sémitique hébraïque) contenus dans leurs versions en langue grecque, montrent que celles-ci sont des traductions à partir de textes originaux écrits en hébreu (cf. les études de l'Abbé Carmignac).

**L'écriture originale en hébreu des évangiles sert aussi à affirmer qu'ils ont tous été rédigés avant l'an 70**, date de la complète destruction du Temple et de la ville de Jérusalem par les Romains. D'une part, il fallait, pour justifier une écriture en langue sémitique que la majorité des fidèles habitassent encore la Palestine, ce qui n'était plus le cas à partir de l'an 70, notamment parce qu'à cette date, la majorité des fidèles n'était plus issue du judaïsme. D'autre part, l'absence remarquable dans les évangiles du récit de la terrible destruction de la ville sainte prophétisée par Notre-Seigneur ne peut s'expliquer que parce que leurs auteurs les ont écrits avant que cette destruction n'arrivât. On est même porté à penser que saint Marc a écrit son évangile avant l'an 50, puisque le fragment de son évangile (Mc 6, 52-53) en traduction grecque trouvé à Qumrân, le 7Q5, a été daté de 50 au plus tard par le spécialiste Colin H. Roberts, à cause de son style «Hérodien orné», qui a eu cours entre 50 av. J.-C. et 50 après, et par comparaison avec d'autres manuscrits du milieu du 1<sup>er</sup> siècle.

**Quelle est la version officielle de la Bible pour l'Église d'Occident ? C'est la dénommée *Vulgate* (du latin *vulgata, commune*). Écrite en langue latine, elle est la traduction donnée par saint Jérôme vers l'an 400.**

A son époque, avant son tra-

vail, de quoi disposait-on ? On ne possédait pas d'originaux en langue hébraïque de l'Ancien Testament ni des évangiles, puisqu'ils avaient tous disparu. On avait des versions en diverses langues sémites ou en langue grecque, et une version en latin.

A la demande du pape saint Damase (366-384), saint Jérôme commença par s'appliquer à la traduction en latin du Nouveau Testament, d'après le texte grec connu alors par plusieurs manuscrits anciens, et d'après la vieille version latine nommée *Itala* (sans doute parce qu'elle avait été composée en Italie). C'est cette *Itala* que citaient les premiers pères latins de l'Église.

Puis il s'occupa de la traduction de l'Ancien Testament. Pour cela, il utilisa surtout les textes réunis en six colonnes par Origène dans ce que l'on appelle pour cause les *hexaples*. Chaque colonne était une version. Il y avait un texte en hébreu en caractères hébraïques, ce même texte en caractères grecs, et quatre versions grecques : celle des soixante-douze scribes (d'où le nom de *Septante* donné à leur version) choisis par le roi égyptien Ptolémée Philadelphe pour l'effectuer, celles de trois auteurs anciens : saint Lucien d'Antioche, Aquila et Théodotion. – Ces hexaples ont malheureusement disparu, car le seul exemplaire existant fut consumé dans les flammes de l'incendie de la bibliothèque d'Alexandrie en 651. – Saint Jérôme utilisa aussi les versions disponibles en araméen (dès le 1<sup>er</sup> siècle les Juifs ont en effet traduit une partie de leur Bible en cette langue sémitique proche de l'hébreu, communément parlée alors en Palestine et en Babylonie), en chaldéen et en copte (l'antique langue égyptienne).

**Abbé J.-P. ANDRÉ (À suivre)**

Dimanche 29 janvier 2012

**A l'occasion de la fête de notre école de la Sainte Famille**, les élèves donnent, devant leurs parents et les fidèles, une représentation ayant pour thème la mission et le martyre de Ste Jeanne d'Arc,...



... puis ils interprètent, pour la plus grande joie de tous, plusieurs chants de Noël sous la direction de Mme Guedeney.

